

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1408

10 juillet 2007

SOMMAIRE

Aidahar Capital European Investments S.à r.l.	67553	Gravograph Luxembourg S.à r.l.	67541
Air-O-Lux S.A.	67562	Imann S.A.	67550
Air-O-Lux S.A.	67553	Insight Finance S.A.	67547
Anderson Finance S.A.	67549	Insight Finance S.A.	67548
Anderson Finance S.A.	67552	LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l.	67579
Antre Investments S.A.	67571	LaSalle UK Ventures Property 3	67578
Barclays Metis Investments No. 1 S.à r.l.	67551	LaSalle UK Ventures Property 4	67579
Bell Investments S.A.	67548	Le Patrimoine Familial S.à r.l.	67562
Biopart S.A.	67549	L.F.A. LuxFiduAudit	67550
Bouwegaass S.A.	67544	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l.	67580
Caribbeds	67564	LISHOLD FINANCE (Luxembourg) S.A.	67552
Car Testing S.A.	67583	LTD S.à r.l.	67541
CEREP T S.à r.l.	67571	Magic Finance S.A.	67552
C.I.P.M., Company Industrial Piping Maintenance, S.à r.l.	67583	MLArg Real Estate 2	67545
COLT Telecom Group S.A.	67577	MLArg Real Estate 3	67538
Critex S.A.	67563	MLArg Real Estate 6	67541
Datheda Investment S.A.	67562	Morisson S.A.	67551
De Patt Investissement S.A.	67577	Neutral Sicav	67544
Donau Invest S.A.	67548	Parmeria	67551
Encore Trier S.à r.l.	67580	Pegase Investment	67563
Euro 5 Finance S.à r.l.	67580	Poona S.A.	67578
Fashion Finance S.A.	67576	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	67538
Finalba Holding S.A.	67564	Saran S.A.	67549
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	67583	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A.	67576
Fiver S.A.	67578	Sumbiosis CS S. à r.l.	67581
Fortis AG Fund of Funds Investment Luxembourg Management	67584	Telecom Italia Lab	67543
Gaïa S.à r.l.	67582	Thomas & Piron International (Luxembourg) S.A.	67563
GAP FINANCE (Luxembourg) S.A.	67584	Toscaninvest Holding S.A.	67540
G.B. Technotrust S.A.	67540	Unicapital Investments II (Management) S.A.	67544
GE Real Estate Central European Investors S.à r.l.	67584	Uniholding S.A.	67550

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommées directeurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des directeurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2007064419/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

MLArg Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth April,

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 96.380;

being the sole shareholder of MLArg REAL ESTATE 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 124.701 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand nine hundred euro (2,900.-Eur).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96.380;

étant l'associé unique de MLArg REAL ESTATE 3 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 124.701, (la «Société»)

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2007. MER/2007/513. — Reçu 1.710 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007065188/243/116.

(070068794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

G.B. Technotrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007.

G.B. TECHNOTRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064879/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05450. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Toscaninvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007065371/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05997. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Gravograph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 15.234,15.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour GRAVOGRAPH LUXEMBOURG S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064729/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05142. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

LTD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.285.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064883/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04287. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

MLArg Real Estate 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.525.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth April,

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 96.380;

being the sole shareholder of MLArg REAL ESTATE 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 125.525 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand nine hundred euro (2,900.- Eur),

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96 380;

étant l'associé unique de MLArg REAL ESTATE 6 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 125 525, (la «Société»)

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2007, MER/2007/516. — Reçu 1.710 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007065198/243/116.

(070068840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Telecom Italia Lab, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.614.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de TELECOM ITALIA LAB, qui a été tenue à Luxembourg le 23 février 2007, que le Conseil d'Administration a conféré le mandat à ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) pour la révision des comptes de la Société pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

TELECOM ITALIA LAB

A. Trapletti

Le Président

Référence de publication: 2007065319/7263/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.
Pour NEUTRAL SICAV
SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.
L'Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007065267/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00100. - Reçu 114 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Unicapital Investments II (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour UNICAPITAL INVESTMENTS II (MANAGEMENT) S.A.
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.
C. Jeanrond / M. C. Lange
Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065302/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00191. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Bouwegaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 88.337.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOUWEGAASS S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 88.337, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1399 du 26 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1604 du 24 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Dangis, comptable, demeurant professionnellement à Hobscheid. Monsieur Jean-Michel Dangis occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Boulard, employé privé, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

2. Modification de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . (deuxième phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Dangis, P. Boulard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6022. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007065250/202/53.

(070068816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

MLArg Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth April,

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 96.380;

being the sole shareholder of MLArg REAL ESTATE 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 124.700 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand nine hundred euro (2,900.- Eur).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96.380;

étant l'associé unique de MLArg REAL ESTATE 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 124.700, (la «Société»)

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2007. MER/2007/510. — Reçu 1.710 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007065182/243/116.

(070068798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 27 avril 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007065643/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Donau Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.460.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 avril 2007 à 16.00 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065636/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2007 à 10.00 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet ainsi que de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065640/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2007 à 10.00 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet ainsi que de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065645/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Biopart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.504.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2007 à 11.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065634/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet ainsi que de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065646/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Saran S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. et le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065626/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Uniholding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 31.745.

Extrait du procès-verbal de L'assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2007 a 15.00 heures a Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065675/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Imann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.429.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2007 à 15.00 heures à Luxembourg
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING.
- Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065684/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

L.F.A. LuxFiduAudit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Décision de la réunion des associés du 30 avril 2007

Les associés décident à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au
17, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg
avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 mai 2007.

L.F.A. LuxFiduAudit S.à.r.l.
P. Weydert
Gérant

Référence de publication: 2007065599/3130/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Morisson S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2007 à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE GLACIS S.à.r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065653/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Barclays Metis Investments No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.152.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007065671/239/12.

(070068683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Parmeria, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 5.391.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 8 mars 2007 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée nomme comme Commissaire aux Comptes la FIDUCIAIRE H.R.T., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme
PARMERIA
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065672/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2007 à Luxembourg, 23, avenue la Porte-Neuve

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE GLACIS S.à.r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065664/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

LISHOLD FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.729.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2007 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie, et de la société COSAFIN S.A Luxembourg en tant qu'Administrateurs ainsi que le mandat de EURAUDIT S.à.r.l en tant que Commissaire aux Comptes.
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065610/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.017.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 26 avril 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007065648/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Air-O-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.822.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 2002, acte publié au Mémorial C n^o 999 du 1^{er} juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR-O-LUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064892/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06268. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Aidahar Capital European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.085.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AIDAHAR CAPITAL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, with registered address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Annick Braquet, employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of AIDAHAR CAPITAL EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager.

In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability- Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Subscription - payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, have been subscribed by AIDAHAR CAPITAL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,250.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at two (2).

2. Appoint the following as:

* Category A Manager:

- Mr Azamat Yerzhanov, managing director, born in Almaty, Kazakhstan, on December 14, 1964, with address at 38, Dostyk avenue, Almaty 050010, Kazakhstan.

* Category B Managers:

- Mr Christophe Fender, chartered accountant, born in Strasbourg on July 10, 1965, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The duration of the Managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AIDAHAR CAPITAL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Mme Annick Braquet, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute

entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination AIDAHAR CAPITAL EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société

a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération.

Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIDAHAR CAPITAL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250.-

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

* Gérant de Catégorie A:

- M. Azamat Yerzhanov, gérant de société, né à Almaty, Kazakhstan, le 14 décembre 1964, ayant son domicile au 38, Dostyk avenue, Almaty 050010, Kazakhstan.

* Gérant de Catégorie B:

- M. Christophe Fender, expert-comptable, né à Strasbourg le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007. Relation: LAC/2007/5184.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065231/242/482.

(070068657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Air-O-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.822.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 2002, acte publié au Mémorial C n^o 999 du 1^{er} juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **AIR-O-LUX SA**

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064891/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06267. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Datheda Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065379/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Patrimoine Familial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 84.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064881/5406/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06263. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Critex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.212.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2007

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande Administrateurs sortants. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
CRITEX S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065306/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05797. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.359.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour PEGASE INVESTMENT
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.
C. Jeanrond / G.-M. Prantzoz
Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065309/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00200. - Reçu 46 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Thomas & Piron International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 97.930.

—
L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMAS & PIRON INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 97.930, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 111 du 28 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Dangis, comptable, demeurant professionnellement à Hobscheid. Monsieur Jean-Michel Dangis occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Boulard, employé privé, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Dangis, P. Boulard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6025. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007065249/202/51.

(070068811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Finalba Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.250.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007065225/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06122. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Caribbeds, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.106.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr Eric Magrini, company director, born on April 20, 1963 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr David Sana, prenamed, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is CARIBBEDS.

Art. 3. The purpose of the company is to promote hotel groups to allow them to improve their occupancy rate and to facilitate their entry into relation with selected and restricted tourism professionals (tour operators, travel agencies).

The company can manage room availabilities and vacancies of such hotels by virtue of any agreement such as mandate agreement and act as representative of hotel groups towards limited and restricted tourism professionals such as tour operators and travel agencies.

It may also take options on hotel availabilities, rent or buy hotels' nights from hotel operators with the view to sell, rent or assign them to selected and restricted tourism professionals.

In no case, the company will sell, rent, organise or arrange for reservation of hotel rooms to the public and it will not maintain a commercial establishment open to the public.

The company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control and manage these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) share quotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share

quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) share quotas with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) share quotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Are appointed as managers for an indefinite period:

- Mr André Wilwert, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 24, 1951, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category A;

- Mr Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category A;

- Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Monsieur David Sana, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CARIBBEDS.

Art. 3. La société a pour objet la promotion de groupes hôteliers en vue de leur permettre d'améliorer leur taux d'occupation, en favorisant la mise en relation de ces groupes hôteliers avec des professionnels du tourisme limitativement sélectionnés (tour opérateurs, agents de voyage).

La société pourra gérer les disponibilités hôtelières de ces groupes hôteliers en vertu de contrats de mandat et/ou de représentation en vertu desquels elle pourra représenter ces groupes hôteliers auprès de professionnels du tourisme limitativement sélectionnés (tour opérateurs, agents de voyage).

La société pourra prendre des options sur des disponibilités hôtelières, louer, acheter des disponibilités hôtelières et/ou des nuitées auprès d'exploitants d'hôtels en vue de leur cession ou location à des professionnels du tourisme limitativement sélectionnés.

En aucun cas la société ne pourra faire prester ses services au public, ni vendre, louer et/ou organiser ou la réservation de chambres pour des clients non professionnels. Elle ne pourra pas tenir un établissement commercial ouvert au public

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,

- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur André Wilwert, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie A;

- Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie A;

- Mr Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2007, Relation GRE/2007/1902. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007065380/231/344.

(070068828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Antre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065382/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

CEREP T S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.196.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and not published yet in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given under private seal dated 25 April 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP T S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP III S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

(1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.

(2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP III S.à r.l., prenamed.

(3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

(4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP T S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP III S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

67576

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.
- (2) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
CEREP III S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007. Relation: LAC/2007/6755. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065988/242/260.

(070069768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Fashion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.772.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour FASHION FINANCE S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007065449/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02819. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.229.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration en date du 10 mai 2007

Le conseil d'Administration confirme par la présente réunion, à son poste Monsieur Daniel Magitteri, demeurant 37, rue de Cantevane, F-57330 Kanfen, l'actuel Directeur Adjoint de notre société (nommé par le Conseil d'Administration le 30 juin 2000); et lui délègue tous pouvoirs pour assurer la gestion journalière de la société.

En effet, pour un montant limité à 300.000 Euros, Monsieur Daniel Magitteri pourra signer seul et valablement tous les contrats de location et d'entretien à conclure avec les clients, les confirmations de commandes, les offres courantes, soumissions, courrier journalier et les commandes auprès des fournisseurs, les contrats de travail.

A ce titre la société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Daniel Magitteri Directeur Général Adjoint, pour tout engagement limité à 300.000,- €.

Monsieur Daniel Magitteri peut signer seul et valablement pour un montant illimité, les chèques, prélèvements, versements pour le compte de la société auprès des banques et du bureau des chèques postaux.

A ce titre la Société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Daniel Magitteri Directeur Général Adjoint pour un montant illimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE SA

Signature

Référence de publication: 2007065667/514/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

De Patt Investissement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.284.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.A.R.L., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065692/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 26 avril 2007 que la cooptation de Rakesh Bhasin et de Simon Haslam a été confirmée et les personnes suivantes ont été nommées comme administrateurs de la Société à compter du 26 avril 2007 pour le terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de l'année 2007:

- Andreas Barth,
- Tony Bates,
- Rakesh Bhasin,
- Vincenzo Damiani,
- Hans Eggerstedt,
- Gene Gabbard,
- Simon Haslam,
- Robert Hawley,
- Timothy Hilton,
- John Remondi,
- Frans van den Hoven,
- Richard Walsh.

Il résulte des mêmes résolutions, que PricewaterhouseCoopers a été renommé comme réviseur d'entreprises de la Société à compter du 26 avril 2007 jusqu'à la l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007065805/260/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Poona S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.117.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 mai 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. Quintus / K. Lozie

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007065682/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Fiver S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A. Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill Commissaire aux Comptes.
- Les mandats de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A. Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065618/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

LaSalle UK Ventures Property 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.700,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.396.

EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 21 mai 2007 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Craig Peirce, démissionnaire.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065551/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

LaSalle Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.524.

—
EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065541/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 96.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

—
EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 21 mai 2007 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Craig Peirce, démissionnaire.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065550/2570/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Encore Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 313.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.262.

—
EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 34, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065536/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Euro 5 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.871.

—
EXTRAIT

- Le conseil de gérance de la société a décidé en date du 18 mai 2007 de transférer le siège social de la société du 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 25 mai 2007.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065539/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

—
Cession de parts du 12 avril 2007

Il résulte d'une cession de parts du 12 avril 2007 que la société IONTEC LTD ayant son siège social au British Virgin Islands a cédé 124 parts de la société L.F.C. LuxFiduConseil Sàrl à la société SONORA INVEST S.A. ayant son siège social 17, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Décision de la réunion des associés du 30 avril 2007

Les associés décident à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au

17, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 mai 2007.

L.F.C. LuxFiduConseil S.à.r.l.

P. Weydert

Gérant

Référence de publication: 2007065594/3130/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Sumbiosis CS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/13, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 128.092.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Pierre Brohez, gérant de sociétés, demeurant à B-1083 Bruxelles, rue A. et M. Hellinckx, 25/1,

Ici représenté par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 mai 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que son mandant a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de SUMBIOSIS CS S. à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Clervaux.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en IT (technologies d'information), l'implémentation et le développement de solutions IT.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Pierre Brohez, préqualifié.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil sept.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent quatre-vingts (1.180,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant et agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Il se désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-9706 Clervaux, 2A/13, route d'Eselsborn.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 24 mai 2007. Relation: MER/2007/638. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007065104/232/83.

(070068709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 72.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065327/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06828. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

C.I.P.M., Company Industrial Piping Maintenance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.656.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065325/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06825. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007065650/239/12.

(070068782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Car Testing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.762.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 23 février 2007, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Massimo Longoni, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 octobre 2005.

- Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 octobre 2005.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065622/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

GE Real Estate Central European Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 58.514.

Il résulte d'une résolution des gérants de la société susmentionnée prise en date du 10 avril 2007 que le siège de la société est transféré de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt à L-1160 Luxembourg, 12-14, bd d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065569/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2007 à 15 heures à Luxembourg

Résolutions

- Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité, de nommer:

Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11 à L-7391 Blaschette,

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18, à L-8356 Garnich,

La société COSAFIN SA, société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet.

au poste d'administrateur,

et de nommer la société V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, au poste de commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065604/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Fortis AG Fund of Funds Investment Luxembourg Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.671.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064863/1856/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.